



Agir **ensemble**  
Soutenir **chacun**

**Au moins**

**bonnes**  
**raisons**  
de choisir  
le CNAS




**1<sup>er</sup> acteur de l'action sociale  
pour le personnel territorial**

**cnas.fr**



# **Vous êtes employeur, élu, responsable d'une structure territoriale ?**

Alors, vous avez au moins 8 bonnes raisons de choisir le CNAS :

- 1** Pour notre large choix de prestations
  - 2** Parce que le CNAS est un véritable levier de votre politique RH
  - 3** Pour notre qualité de service reconnue
  - 4** Pour notre action sécurisée et transparente
  - 5** Pour notre réseau unique de proximité et notre accompagnement personnalisé
  - 6** Pour la dynamisation de votre territoire
  - 7** Pour la force de la mutualisation
  - 8** Parce que notre cotisation est unique et forfaitaire
- 
- 
- 

# Un large choix de **prestations**

correspondant aux besoins  
et attentes de tous les bénéficiaires  
et leur famille



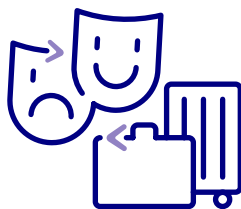
## Quotidien

Mariage/Pacs,  
permis de conduire,  
médailles, Ticket CESU,  
cartes-cadeaux,  
partenariats transport,  
assurances...



## Enfants

Garde jeune enfant,  
Rentrée scolaire,  
Noël, séjours  
extra-scolaires...



## Culture, loisirs & vacances

50 organismes de  
voyages, billetteries,  
chèques culturels,  
plans épargne  
Chèques-Vacances,  
offres solidaires,  
exclusives...



## Solidarité

Difficultés financières,  
handicap, catastrophe  
naturelle, décès...



## Prêts

Habitat, véhicules,  
moments de vie,  
santé, social...

# Un levier de votre **politique RH**

## Adhérer au CNAS, c'est :

- **améliorer le quotidien et l'épanouissement** personnel de vos équipes ;
- **donner aux élus les moyens de renforcer** leur reconnaissance envers les agents ;
- **s'appuyer sur un savoir-faire et une expérience** en matière de conseil et d'accompagnement ;
- **conforter l'attractivité de votre organisme et valoriser vos démarches de recrutement.**

### Focus juridique

#### **L'action sociale, une obligation légale**

Sur le plan législatif et réglementaire, l'action sociale est un droit pour tous les agents territoriaux (lois des 2 et 19 février 2007) élargi aux EPCI en 2016. De cette obligation, le CNAS a fait un atout pour accompagner les enjeux territoriaux et promouvoir l'attractivité du service public local.

# Une qualité de service reconnue

- **service client réactif et efficace**
- **compte en ligne** avec l'intégralité des prestations ; demandes et suivi en toute autonomie
- **délivrance rapide des prestations**
- **écoute des publics éloignés du numérique** (supports papier, tutos...)
- **communication multicanale** (catalogue, multiples supports dédiés, guide exhaustif des prestations, newsletters, page Facebook)

# Une action **sécurisée** et **transparente**

Délégez la gestion de votre action sociale à un prestataire expert, dans le respect des dernières obligations légales et administratives.

## **Organisation transparente**

Créé en 1967 par quelques maires accompagnés de fonctionnaires territoriaux, le CNAS est une association loi 1901.

Son organisation institutionnelle garantit une gestion sécurisée, paritaire et pluraliste. Son conseil d'administration est composé de représentants des élus et des personnels territoriaux, désignés par les adhérents pour un mandat de 6 ans.

## **Suivi de l'adhésion**

Le CNAS met à disposition des outils statistiques relatifs à l'utilisation des prestations par le personnel.

## **Sécurité et conformité**

- Le CNAS met en œuvre toutes les mesures garantissant sécurité et confidentialité des données conformément au RGPD.
- Le CNAS prend en charge la déclaration et le paiement des cotisations sociales pour le compte de votre structure.
- Le CNAS collecte au nom du bénéficiaire l'impôt sur le revenu dû sur les prestations assujetties.

# Un réseau unique de proximité, un accompagnement personnalisé

Les adhérents  
et bénéficiaires  
du CNAS sont  
accompagnés  
par des équipes  
professionnelles  
et un important  
réseau de militants.

**Antenne Est**  
Tél. : 03 90 40 72 00

**Antenne  
Île-de-France  
– Outre-mer**  
Tél. : 01 30 48 71 00

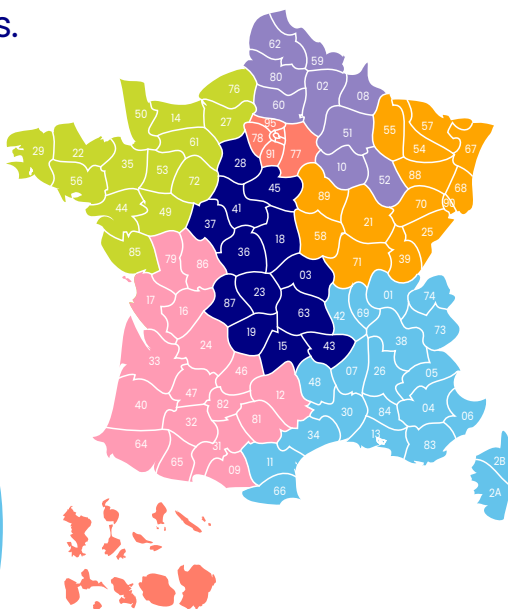
**Antenne Centre**  
Tél. : 04 70 90 69 10

**Antenne Sud-Est**  
Tél. : 04 66 04 29 29

**Antenne  
Sud-Ouest**  
Tél. : 05 56 16 06 05

**Antenne Ouest**  
Tél. : 02 43 59 24 30

**Antenne Nord-Est**  
Tél. : 03 21 01 75 00





# La dynamisation de votre territoire

Le CNAS noue des partenariats de proximité facilitant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et au bien-être. En 2025, plus de 1300 « offres locales » étaient valorisées auprès de l'ensemble des bénéficiaires du CNAS.

## La force de la **mutualisation**



### **Une adhésion largement ouverte**

- aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics;
- aux associations et comités gérant des œuvres sociales;
- à toute structure territoriale dès lors que ses ressources proviennent d'au moins 50 % de fonds publics et que la majorité de ses représentants sont territoriaux.

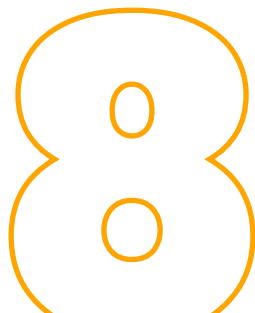
### **Un service équitable pour tous les personnels\***

Titulaires, non-titulaires,  
contrats de droit privé,  
contrats à durée déterminée...

\* hors sapeurs-pompiers volontaires

## Une cotisation unique et forfaitaire

- Montant unique par bénéficiaire pour tous les adhérents;
- Cotisation spécifique pour les retraités (facultatif);
- Possibilité d'adhérer en janvier ou en septembre.



## Le CNAS en 2025

21 500

structures adhérentes

985 000

bénéficiaires

1,3  
million

d'ayants droit

18 millions  
de connexions  
à cnas.fr

+ de 3

millions de  
prestations délivrées

DONT

15 000

prêts accordés

4 000 000

de billets ciné, musées,  
spectacles, parcs,  
loisirs sportifs...

100 000

séjours voyages

150 000

plans épargne  
Chèques-Vacances

# Choisissez le CNAS, contactez-nous !

